

Les décisions

- Approbation des comptes-rendus des 23 juin et 29 septembre 1994 (à l'unanimité)
- Budget 1995 et Décision Budgétaire Modificative n° 4
- Subventions à 2 associations de l'IUT
- Créances irrécouvrables pour l'IUT
- Priorités des investissements immobiliers pour les années 96, 97 et 98
- Motion sur l'insuffisance des créations de postes et le blocage des crédits CNRS

Budget 95

Le budget de l'Etat n'ayant pas encore été adopté, l'Université ne connaît pas le montant exact de sa dotation globale de fonctionnement. Le président a choisi comme base de propositions le budget de l'an dernier. Une décision budgétaire modificative sera vraisemblablement étudiée en février prochain.

La proposition de budget pour les services généraux s'établit à 25,730 MF. On remarque une forte augmentation des lignes : "personnels payés sur le budget" (+ 4 MF), "frais de téléphone et de courrier" (+0,8 MF) et une baisse sensible des locations (5 MF).

Pour les instituts, les propositions sont les suivantes :

ILLA : 3.719.962 F, **IPAG** : 323.438 F, **FDEG** : 2.673.413 F, **ISTV** : 9.943.045 F,
ISIV : 266.307 F, **IUT** : 7.020.000 F, **ENSI** : 1.492.000 F.

Caty Camion présente également, pour information, le budget selon la future procédure NABuCo. Les propositions de budget pour les services généraux et pour les instituts sont adoptées à l'unanimité.

Décision Budgétaire Modificative N° 4

La décision budgétaire modificative n° 4 est adoptée à l'unanimité ; elle concerne :

- les services généraux : DBM de transfert de 200.000 F
- l'IUT formation initiale : DBM de fonctionnement de 1.194.208 F
- l'IUT formation continue : DBM de 229.860 F
- l'ISTV formation initiale : DBM de prélèvement sur les réserves de 1,5 MF
- l'ENSI : DBM de 731.351 F
- la recherche : DBM de 195.202 F

Subventions de l'IUT

L'IUT propose d'accorder une subvention de 3.000 F à l'association des étudiants en mesures physiques et de 7.500 F à "Euro expansion", association des étudiants du DEMI. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Créances irrécouvrables

Pour les années 92 et 93 le département formation continue de l'IUT enregistre un total de factures impayées de 289.255 F, dont 172.500 F pour la seule société Marly Industrie.

A l'unanimité le conseil déclare, d'une part que ces créances sont irrécouvrables, et d'autre part que c'est l'IUT qui supportera ce déficit, déduction faite du prélèvement de 14% destiné aux services généraux.

Priorités des investissements pour 96, 97 et 98

L' Université doit présenter au Recteur ses priorités en construction pour les années 96, 97 et 98, en fonction des effectifs étudiants prévus en 1998 (hors IUT et hors ENSI), c'est-à-dire 10.526 étudiants.

En fonction de la participation financière des partenaires (Etat, Région, FEDER, Conseil Général du Nord, Conseil Général du Pas-de-Calais...) ; l'Université pourra bénéficier de 194 MF, 154 F ou 142 MF. 10 MF sont affectés dès à présent (3ème programmation Université 2000) à la construction d'un département "organisation et gestion de la production" à Cambrai. Jean-Marc Desrumaux, Directeur de l'IUT déclare que cette somme est insuffisante. Compte tenu des besoins très importants d'accueil des effectifs actuels et de la nécessité de faire des choix, plusieurs conseillers estiment qu'il n'est pas nécessaire d'abonder l'enveloppe affectée au département d'IUT de Cambrai et de se contenter de réaliser les locaux et équipement spécifiques, pour 10 MF augmentés éventuellement d'une participation des collectivités locales.

Lors d'un premier vote, une nette majorité du conseil (27 voix) se prononce pour l'adoption du tableau présentant les 3 hypothèses. Il est ensuite proposé une modification du tableau de financement : diminuer de 5 MF le montant prévu pour la ligne "extension ingénieur IUP, atelier inter établissement de productique" et affecter ces 5 MF à l'IUT de Cambrai. Cette proposition ne recueillant que 7 voix est rejetée.

Questions diverses

Francis Morel estime que le projet de budget pour l'année 1995 est insuffisant, notamment pour la création de postes AITOSS et enseignants, dénonce également les récentes suppressions des crédits alloués par le CNRS aux laboratoires et signale la grève du 8 novembre. Il propose la motion suivante :

"Le conseil d'administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis considère que les 1000 créations de postes d'enseignants et surtout les 185 créations de postes d'AITOSS prévus pour toute la France au projet de budget 95 sont très insuffisantes.

Il exprime son inquiétude concernant le blocage des crédits CNRS et les projets de restructuration de la recherche publique. Le conseil exprime son soutien aux actions des personnels contre ces projets néfastes et pour des mesures d'urgence en faveur de l'emploi scientifique permettant à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis de recruter les enseignants-chercheurs et les AITOSS dont elle a besoin. "

Ce texte est adopté à l'unanimité.

Etaient présents :

Personnalités extérieures :	Messieurs Carpentier, Morage et Richez
Collège A :	Messieurs Angué, Castelain, Frohly, Horling, Keller, Mairesse, Malvache, Massy, et Soenen
Collège B :	Madame Camion, Messieurs Delcampo, Delhaise, Desrumaux, Desseaux, Grémillet, Level, Morel, Naturel, Nogacki et Roger
Collège AITOSS :	Madame Cleuet, Messieurs Bury, Duez, Haine et Kaczmarek.
Collège des usagers :	Mesdemoiselles Hansénius, Lecutier et Pernak, Messieurs Cockenpot et Durand.
Membres de droit :	Messieurs Mennecier, Tournier et Vanceulebroeck
Membres invités :	Mademoiselle Steiner et Monsieur Vaillant (représentant Monsieur Machelart)
Ont donné pouvoir :	Messieurs Bocquet et Szymuziak à Monsieur Carpentier Messieurs Parent et Leman à Monsieur Morage Messieurs Legendre et Delquignies à Monsieur Richez Monsieur Thierry à Monsieur Horling Madame Abdallah à Monsieur Soenen Mademoiselle Ameye à Madame Cleuet Monsieur Moreau à Mademoiselle Pernak